



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.4/L.614
17 novembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quatorzième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE

Plans de réformes politiques pour le Territoire sous tutelle
du Ruanda-Urundi

Ghana. Projet de résolution

L'Assemblée générale,

Ayant pris note de la déclaration de l'Autorité administrante (A/C.4/432) concernant les réformes politiques envisagées pour le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi sous administration belge,

Ayant pris note des documents T/PET.3/95, T/PET.3/96 et T/PET.3/97 relatifs aux troubles qui ont éclaté récemment dans le Territoire,

Ayant pris note en outre de la déclaration de l'Autorité administrante sur les incidents qui ont provoqué les troubles à la suite desquels des troupes ont été envoyées dans le Territoire,

Ayant entendu les opinions du pétitionnaire, M. John Kale,

1. Attire l'attention du Conseil de tutelle sur la déclaration du pétitionnaire concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi;

2. Prie le Conseil de tutelle d'examiner en détail les plans de réformes politiques que l'Autorité administrante envisage pour le Territoire et de faire figurer ses observations et recommandations sur lesdits plans dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa quinzième session, en tenant compte des dispositions des résolutions (XIV) de l'Assemblée générale relatives à l'accession des Territoires sous tutelle à l'autonomie ou à l'indépendance.
